

## Le français en danger ?

François Jacquesson

(version 2 : voir à la fin)

Il ne s'agit pas de sonner le clairon. Mais d'illustrer des points utiles sur le devenir des langues du monde, grâce à l'exemple du français. Le français, comme toutes les autres langues, est particulier : l'histoire de chaque langue, et celle des gens qui la parlent, sont à chaque fois différentes. Mais le français peut pourtant servir d'exemple intéressant, même là où il paraît exceptionnel.

« ... la tension entre l'universel et le particulier, si caractéristique de notre vie nationale... »  
Mona Ozouf, *Composition française*.<sup>1</sup>

### 1. Constitution d'une « francophonie » au sein d'une « euroculture »

#### 1.1. La « langue commune »

Le français, au sens d'une norme linguistique nationale (la signification de cette formule sera examinée au § 3), s'impose à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans les élites cultivées de l'ensemble du territoire. A cette époque, il n'existe pas d'orthographe (ni de ponctuation) normative, et l'enseignement du français est fait le plus souvent à partir de celui du latin. Les élèves sont encouragés, dans les petites classes, à s'inspirer du mot latin pour leur orthographe, et c'est ce qui explique la maintenance jusqu'à nos jours du caractère « traditionnel » de l'orthographe française, propice à l'installation d'une norme dégagée de la variété des parlers. L'histoire de l'orthographe n'est évidemment pas celle de la langue, mais elle en signe un moment clé : celui de l'installation du français, issu d'un parler local, comme norme nationale.

Le français comme langue littéraire, comme langue de prestige, est plus ancien. Au XVI<sup>e</sup> siècle, Montaigne, qui était de Bordeaux, écrivait ses *Essais* en français<sup>2</sup> parce qu'il voulait être lu de beaucoup de gens, exactement comme l'Arioste<sup>3</sup> avait revu *l'Orlando furioso* (le *Roland furieux*) en italien de Florence, la norme qui s'installait, après une première édition où passaient des traits de l'italien de Ferrare. Mais à cette époque, la question n'est pas nationale, elle est culturelle : une sorte d'accord se fait entre les « élites cultivées » de plusieurs pays d'Europe, fait à la fois de reconnaissance et de rivalité, en tout cas d'une curiosité. Cette curiosité est nourrie d'œuvres qui « passent la barre » de la traduction, et qui déterminent un espace culturel commun. C'est cette dialectique d'une culture commune et des physionomies particulières aux traditions littéraires respectives, qui explique le constat de Michel Ballard<sup>4</sup> :

La Renaissance a coïncidé, en Europe, avec un accroissement de la masse des textes traduits, dont on ne trouve l'équivalent que dans la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale.

<sup>1</sup> Mona Ozouf, 2009, *Composition française. Retour sur une enfance bretonne*, Gallimard, coll. Folio, p. 16.

<sup>2</sup> Montaigne (1533-1592) a publié des éditions successivement augmentées des *Essais* en 1580, 1582, 1587, 1588 ; une édition posthume, augmentée mais aussi tronquée paraît en 1595. Les éditions modernes se basent en général sur « l'exemplaire de Bordeaux », c'est-à-dire un exemplaire de l'édition de 1588 que Montaigne a annoté lui-même.

<sup>3</sup> Ludovico Ariosto (1474-1533), dit l'Arioste à la mode italienne, est mort l'année où Montaigne est né. La 1<sup>re</sup> édition de son roman est de 1516, l'édition corrigée en 1521, puis vient une édition amplifiée en 1532.

<sup>4</sup> Michel Ballard, *Histoire de la traduction*, De Boeck, 2013, p. 75.

Il est vrai que beaucoup des textes traduits sont des textes antiques, qui contribuaient à créer un horizon commun. Mais ce n'était pas les seuls. Dans le chapitre 'Bilan' du gros volume dédié aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles de *l'Histoire des traductions en langues française*, Véronique Duché écrit<sup>5</sup> :

A l'issue de ce parcours, la Renaissance s'affirme clairement comme l'âge de la traduction. Antoine Berman l'avait noté : tout le monde traduit, humanistes ou poètes, juristes ou médecins, reines ou valets de chambre du roi. Et Berman de souligner à quel point le champ de la traduction est illimité : 'N'importe quel texte, de n'importe quel genre, de n'importe quelle langue est désormais considéré comme bon à traduire'<sup>6</sup>.

En anglais, les premières traductions de Caxton vers l'anglais concernent des romans français, comme pour les *Historyes of Troye* (1473) ou les *Histories of Jason* (1481). Le *Roland furieux* de l'Arioste est traduit de l'italien en français en 1544, le *Roland amoureux* de Boiardo en 1550. Les *Essais* de Montaigne sont traduits en anglais en 1603. Ces traductions ont beaucoup contribué à définir des « langues de culture ». Le cas de Luther traduisant en allemand le Nouveau Testament (1522) puis la Bible (1534) est célèbre.

L'imprimerie, en diffusant plus vite les œuvres, et les adaptations et les traductions, a joué un rôle considérable dans la mise en place de langues communes. Les imprimeurs, qui étaient des marchands, prenaient soin de toucher le public le plus vaste possible ; et en amont, les auteurs (déjà !) en tenaient compte. Ainsi à propos des traductions en anglais<sup>7</sup> :

[L'imprimerie] aide à fixer la langue, ce dialecte des Midlands dans lequel écrivent un Chaucer, un Malory, et qu'elle aide à devenir peu à peu la langue du public cultivé.

Cette naissance d'un « espace européen »<sup>8</sup> n'est donc pas seulement un espace pour les érudits. Dans ses *Canterbury tales*, écrits entre 1385 et 1400, Chaucer n'a pas le souci exaspéré de plaire à une coterie intellectuelle, pas plus d'ailleurs que la plupart des « grands auteurs » anciens ou modernes auxquels l'imprimerie assure une circulation d'un type nouveau. Montaigne en est un exemple caractéristique.

Mais le succès officiel des « vernaculaires », largement préparé par la Renaissance (En France, il suffit de penser à *L'Illustration* de Du Bellay), ne prendra son essor qu'un cran plus tard. André Chervel indique que<sup>9</sup> :

Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, 80 % des ouvrages imprimés dans le royaume sont en latin (...) Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les titres latins publiés ne sont plus que 20 % du total, et 10 % seulement à la fin du siècle.

Si l'on a pris l'habitude en France de nommer le XVII<sup>e</sup> siècle « l'Âge classique », c'est parce que la bonne société y parle français, et surtout parce que c'est seulement alors qu'apparaît le foyer incontestable d'une « culture française », au sens de : francophone. La puissance publique du

<sup>5</sup> Véronique Duché (dir.), 2015, *Histoire des traductions en langue française*, vol. 1 : XVe et XVIe siècles, 1470-1610. Verdier. La citation est p. 1261.

<sup>6</sup> La citation vient de Antoine Berman, 2012, *Jacques Amyot, traducteur français*, Belin, p. 75.

<sup>7</sup> Balard, op. cit. p. 77b.

<sup>8</sup> Roger Chartier et Henri-Jean Martin ont publié en 1982 le 1<sup>er</sup> volume (793 p.) de *l'Histoire de l'édition française* qu'ils dirigeaient : 'Le Livre conquérant : du Moyen Âge au milieu du XVIIe siècle'. Dans la section sur 'l'Apparition de l'imprimé', H.-J. Martin commence par décrire (p. 165) « L'Europe : naissance d'un espace » : « Du point de vue qui est ici le nôtre, l'Europe doit donc être considérée comme un espace. Espace de production, mais aussi de circulation des biens et des personnes. Donc, aussi, espace de communication des informations et des cultures. »

<sup>9</sup> Chervel 2006, p. 34-35.

théâtre, la puissance de la diffusion de l'écrit, bientôt sous la forme particulière de la correspondance<sup>10</sup>, ont tous joué un rôle essentiel dans l'établissement d'une « langue commune ».

## 1.2. La langue des gens

Cela étant dit, on ne soulignera jamais assez que cette façon de guetter rétrospectivement l'émergence d'un « classicité » française provoque un biais considérable. Ni au XVI<sup>e</sup> siècle, ni au XVII<sup>e</sup> siècle, le français classique ou non n'est à l'ordre du jour pour l'essentiel de la population du territoire de la France d'aujourd'hui.

En lisant les pages de conclusion de l'enquête, qui fait date, de François Furet et Jacques Ozouf sur l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry, on voit que l'école est une force ancienne pour un enjeu ancien<sup>11</sup>.

C'est la Révolution française qui coagule l'affrontement, mais ce n'est pas elle qui invente l'enjeu. Car l'école a été perçue dès l'origine, par l'Eglise catholique, comme un moyen de contrôle social et intellectuel et par conséquent comme un pouvoir dont il ne fallait ni abandonner ni même partager l'exercice. Si l'état monarchique s'en mêle, et notamment à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ce n'est pas pour en demander sa part ; c'est pour sceller, sur le dos des protestants, la conception d'une école catholique qui déracine à jamais l'hérésie, c'est pour tenter d'avoir dans tout le royaume, dans la moindre paroisse, l'instituteur de la Révocation de l'Edit de Nantes. Un siècle avant la Révolution, l'école est donc au cœur du conflit religieux, instrument d'un parti contre l'autre. Il n'y a rien d'étonnant à ce que la Révolution en fasse à son tour son drapeau contre l'ancien monde, et investisse sur elle l'espoir de transformer les esprits.

Les auteurs soulignent que la responsabilité dont a voulu charger l'École comme institution est pour une part décalée. Car quand on étudie la réalité de l'alphabétisation progressive en France, on voit que<sup>12</sup> :

Ce système scolaire, loin d'être dans notre histoire une institution imposée d'en haut, du pouvoir vers la société, est au contraire le produit d'une demande sociale d'éducation, qui monte avec la généralisation progressive d'un modèle culturel. Demande qui peut naître et grandir dans d'autres institutions que l'école, comme la famille, mais qui gouverne aussi en dernier ressort la distribution, le type, les méthodes et le curriculum de l'école. Lorsque Jules Ferry instaure, un siècle après la Révolution, l'école républicaine, laïque, gratuite et obligatoire dont les jacobins avaient rêvé, l'alphabétisation des Français est quasiment acquise<sup>13</sup> : c'est que, pendant les deux ou trois siècles qui l'ont précédé et dont, sans le savoir, sans le vouloir, il hérite indistinctement, les communautés d'habitants ont fondé, gouverné, financé leurs écoles.

L'enquête détaillée de Furet et Ozouf, dont les Editions de Minuit étaient capables, dans les années 1970, de livrer au public, pour un prix modique, les schémas, cartes et tableaux dépliés, a une portée considérable, à plusieurs niveaux. Le premier, c'est qu'elle donne une leçon de modestie aux

<sup>10</sup> Je pense aussi à la remarque de Mona Ozouf, dans *Composition française* (p. 56) sur « le rôle majeur qu'a joué la correspondance dans l'alphabétisation féminine ».

<sup>11</sup> François Furet et Jacques Ozouf, 1977, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*. Editions de Minuit, p. 349.

<sup>12</sup> Op. cit. p. 350.

<sup>13</sup> Mais on peut remarquer qu'il faut attendre les lois scolaires de Jules Ferry (1881-82) pour transformer l'importance de la presse, qui à son tour modifie considérablement la vie sociale. Gérard Noiriel, dans son *Histoire populaire de la France* (2018), sous le titre « La fait-diversion de l'actualité » (p. 382 et suivantes) rappelle, avec le rôle de la loi de 1881 sur la liberté de la Presse, que « Des années 1880 jusqu'aux années 1910, le nombre des exemplaires de journaux vendus chaque jour passa d'un million et demi à dix millions, pour une population de vingt millions d'adultes. »

ministères, toujours prompts à croire que l'initiative change le monde – alors même que la France est un pays où les historiens ont montré avec perspicacité que les « temps longs » de l'Histoire devaient être considérés soigneusement. Il me semble d'ailleurs aussi que les artisans de la « revitalisation des langues », ceux qui aujourd'hui essaient d'instaurer des programmes plus ou moins directs pour redonner vie aux « langues en danger », pourraient tirer parti de cette étude.

Le second niveau est la chronologie sociale de l'alphabétisation qu'ils livrent dans leur conclusion, dont je change la mise en page, mais pas le texte<sup>14</sup> :

L'entrée dans la culture écrite est une obligation que le protestantisme, puis la Contre-Réforme, ont démocratisée, mais qui constitue, plus encore qu'un impératif de salut, et surtout plus longtemps qu'un impératif de salut, l'accès au modèle culturel des classes supérieures. Partout, toujours la stratification sociale domine l'histoire de l'alphabétisation.

Les élites du vieux royaume de France, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, savent lire, écrire, compter, alors que la paysannerie reste massivement analphabète.

Les gains spectaculaires du XVIII<sup>e</sup> siècle sont acquis pour l'essentiel au niveau des couches moyennes de l'ancienne société : marchands, boutiquiers, artisans, fermiers ou paysannerie propriétaire.

Les travailleurs salariés, notamment à la campagne, forment comme un stock résiduel mais important, inentamé par les progrès du milieu environnant. C'est au XIX<sup>e</sup> siècle seulement qu'ils seront entraînés par l'alphabétisation pour tous – la chronologie du mouvement obéit à sa « descente » progressive dans le ceps social.

### 1.3. La sélection subreptice des langues de l'écriture et la « littérature orale »

Cette alphabétisation est à la fois la cause et la conséquence de la différence du français. En apparence, l'alphabétisation permet d'écrire toutes les langues, mais dans la pratique c'est souvent le contraire. L'alphabétisation est le vecteur majeur de la « langue nationale »<sup>15</sup>, et c'est pourquoi, au bout du compte, les gouvernements à mesure qu'ils devenaient plus nationaux y ont attaché plus d'importance, y ont consacré plus d'effort en termes d'administration, de programmes scolaires, et d'investissement financier.

Bien sûr, en France aussi, les intellectuels saisissent l'instrument de l'alphabétisation, bien avant que l'école en démontre l'applicabilité partout sur le territoire, pour montrer qu'on peut utiliser l'écriture aussi bien pour le breton, l'occitan, le basque et tous les parlers « régionaux ». La première publication datée imprimée en breton, selon le catalogue de la BNF, est de 1530 : quoique parfois il s'agisse de rééditions, on compte 3 titres au XVI<sup>e</sup> siècle, 16 au XVII<sup>e</sup> siècle, 34 au XVIII<sup>e</sup> siècle. La même enquête succincte donne des résultats semblables pour le basque : 3 titres au XVI<sup>e</sup> siècle, 16 au XVII<sup>e</sup> siècle, 44 au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce décompte n'est qu'approximatif, puisqu'il ne tient pas compte des brochures non datées. Mais on se rend compte immédiatement que, par rapport à la production en français, ces nombres sont dérisoires. Ils sont vraiment l'exception qui confirme la règle.

Car tous les témoignages convergent : l'écriture définit la langue française. Le patois se parle, mais ne s'écrit pas. Le français s'est répandu grâce au prestige de l'écriture, et inversement. Cette promotion réciproque des deux niveaux du media, très efficace, se faisait au détriment des parlers locaux. Ces derniers, certes, on aurait pu les écrire – bien sûr, qui l'empêchait ? – mais l'idée était que le patois était variable (ce qui était vrai), et que si on écrivait à sa façon, l'autre risquait de se trouver blessé ;

<sup>14</sup> Op. cit. p. 351.

<sup>15</sup> C'est une faiblesse, malgré son intérêt évident, du concept de « grammatisation » qu'a défini et lancé Sylvain Auroux. Sylvain Auroux, 1994, *La Révolution technologique de la grammatisation*, Mardaga.

tandis qu'en français, qui n'était peut-être la langue de personne, on ne risquait rien. C'est pourquoi elle est devenue la langue de tout le monde.

Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on assiste à un « réveil des provinces » qui est lui aussi cause et conséquence de ce qu'en français on appelle le courant « romantique ». Portées par le succès croissant (et plus tard meurtrier) de l'idée de nation, les provinces étaient encore parfois assez singulières pour tenter d'en importer la rhétorique et le modèle culturel pour leur propre cause. Mais cette diffusion était ambiguë. Chateaubriand magnifiait la Bretagne, mais écrivait en français. A vrai dire, il magnifiait aussi bien les Abencérages ou les Natchez, de sorte que ce grand écrivain français a plutôt inventé les accents de la magnification, qu'il ne les a utilisés pour la Bretagne en particulier. Le *Barzaz Breiz* de La Villemarqué (1839) a suscité des querelles analogues à l'Ossian de Macpherson (1760-63), mais on s'est aperçu qu'il s'apparentait, pour ce qui concerne la méthode du recueil et l'écriture des histoires, aux *Contes* des frères Grimm (1812).

Ouvrons une brève parenthèse. La publication des "poèmes d'Ossian" commence en 1760, anonymement, et a pour titre *Fragments of Ancient Poetry collected in the Highlands of Scotland and translated from the Gaelic or Erse Language* : c'est une publication en anglais, pas en gaélique – même s'il apparaîtra plus tard que Macpherson s'était en effet inspiré de poèmes gaéliques. Les contes des frères Grimm paraissent en deux volumes, 1812 et 1815, sous le titre *Kinder- und Hausmärchen*, donc en allemand « standard », pas du tout dans les dialectes ; on sait qu'il s'agit pour une part, comme pour Macpherson, « d'arrangements » (comme on dit en musique) de contes dont les sources<sup>16</sup> sont en tout ou en partie littéraires, et pour une autre part d'histoires qui leur avaient été racontées par des gens de Cassel, notamment Dorothea Viehmann, mais dont la personnalité ne se réduit pas à l'image d'Épinal de la vieille paysanne. Dans le cas du *Barzaz Breiz* (1839), la situation est meilleure, malgré les disputes, puisque la publication comportait un texte bilingue<sup>17</sup>. Ceci ouvre le problème essentiel de la publication de textes originaux avec traductions<sup>18</sup> – une pratique qui mérite toute l'attention.

L'immense vogue du folklore, qui n'est pas éteinte mais a passé par des phases différentes, est un phénomène européen, et plus ample encore. Les enquêtes d'Elias Lönnrot en Carélie pour le *Kalevala* finnois s'échelonnent entre 1834 et 1847 ; les premiers articles d'Afanassiev sur le folklore russe sont des années 1850 – deux géants du domaine. Mistral, Roumanille et leurs amis fondent le Félibrige en 1854<sup>19</sup>. Les enquêtes de Camille Lacoste-Dujardin (1929-2016) dans le très riche domaine kabyle, pour citer cette fois une collecte récente<sup>20</sup> montrent que le domaine de la « littérature orale » ouvert dès avant XIX<sup>e</sup> siècle est une source fondamentale. Les collections de contes, avec « Ésope » (qui est plus une tradition qu'un homme) en Grèce, ou le *Panchatantra* en Inde etc., et l'histoire remarquable de leurs arrangements en récits continus – tout cela déborde largement le cadre de la langue française.

---

<sup>16</sup> La récente édition et traduction en français des *Contes* de Jacob et Wilhelm Grimm (Editions Corti, 2017, 1172 p.), par Natacha Rimasson-Fertin, donne pour chaque conte un exposé de ses sources et son histoire.

<sup>17</sup> Les premières éditions du *Barzaz Breiz* comportent un texte breton en page paire et une traduction en page impaire ; mais à partir de la 6<sup>e</sup> édition (1867), le texte breton est imprimé en bas de page, sur deux colonnes, en plus petit.

<sup>18</sup> Un des ancêtres prestigieux pour cette pratique est le *Novum instrumentum* (1516) d'Érasme.

<sup>19</sup> Frédéric Mistral a raconté, au ch. XVI de *Mes Origines* (éd. Martine Reid, 2008, p. 287) comment en 1856 lui rendit visite un écrivain qui, sur ordre du ministre de l'Instruction Fortoul, venait « ramasser les chants populaires de Provence ».

<sup>20</sup> Camille Lacoste-Dujardin, 2003, *Le Conte kabyle*, La Découverte.

Mais en Europe, tant que le principe des « éditions savantes » et des « éditions bilingues » ne se sera pas imposé et diffusé comme étant le plus honnête et le plus intéressant, l'utilisation de l'écrit restera synonyme de la diffusion de la langue nationale.

## 2. Etapes d'une transformation historique du paysage linguistique

La situation évolue en trois temps.

- 1/ L'extension du bilinguisme français / patois : en gros au XIXe siècle
- 2/ La disparition du bilinguisme au profit du français : en gros le XXe siècle
- 3/ L'apparition du bilinguisme anglais / français : début du XXIe siècle.

Les deux premiers temps sont ceux dont parle André Chervel dans son ouvrage fondamental<sup>21</sup>, *Histoire de l'enseignement du français du XVIIe au XXe siècle*. Chervel étudie la confrontation entre français et patois dans le cadre de l'histoire de l'enseignement du français, du point de vue de la politique, des institutions, et des méthodes<sup>22</sup>.

Une partie croissante (puis décroissante au cours du XXe siècle) de la population est bilingue : elle parle à la fois la langue nationale et son patois ou sa langue régionale. On peut apprécier la progression du bilinguisme dans le département du Var, par exemple, étudié par Maurice Agulhon. « Au terme de la Révolution et de l'Empire, les classes supérieures et moyennes, les gens instruits sont devenus bilingues, mais on doit encore utiliser le provençal lorsqu'on veut être vraiment compris du peuple. » Un demi-siècle plus tard, le peuple provençal pratique « un bilinguisme dans lequel un provençal largement usuel se combinait avec un français à peu près compris et parlé ou baragouiné. »

Un peu plus loin, il donne un survol historique entre les années 1830 et 1870<sup>23</sup> :

Voici, par exemple, les écoles de filles de l'Aveyron en 1836-37 : « La lecture, on la leur enseigne sans doute, mais ces malheureuses enfants, n'entendant pas un seul mot de la langue nationale lisent le français comme elles lisent le latin de leur psautier, c'est-à-dire sans en comprendre un seul mot. » C'est aussi l'époque où les premiers élèves maîtres recrutés pour les toutes jeunes écoles normales sont eux aussi arrachés à leur campagne, alors qu'ils ne parlent entre eux que le patois et ne comprennent pas le français. Vingt ans plus tard, les rapports font état de la pénétration des normaliens dans les campagnes et de l'action positive qu'ils exercent, même si « l'usage fâcheux du patois ne disparaît qu'avec une lenteur désespérante ». Vingt ans plus tard encore, l'enseignement en français s'est pratiquement généralisé, même si le patois, qui reste la langue usuelle de la population, est parfois nécessaire avec les plus jeunes : « On parle patois partout, mais on parle français dans toutes les écoles. »

Cette progression n'est pas que le fait des écoles. Le réseau académique se double de la construction tout aussi programmée du réseau routier, à peu près parallèle. Entre 1728 et la Révolution<sup>24</sup>, le service des Ponts et Chaussées<sup>25</sup> construit et veille à l'entretien d'une « étoile » de routes presque uniquement centrées sur Paris ; elles sont plus denses dans le N.E. pour des raisons militaires. L'Empire puis les régimes suivants reprennent et développent cette politique routière, avec celle des canaux à partir des années 1830. Des routes transversales s'ajoutent à « l'étoile » du départ, et l'état

<sup>21</sup> Editions Retz, 2006.

<sup>22</sup> Op. cit. p. 23-24. Les citations viennent de Maurice Agulhon, *La République au village*, 1979 (1970), p. 192-93.

<sup>23</sup> Op. cit. p. 24-25. La 1<sup>re</sup> citation vient d'un rapport des recteurs sur l'enseignement primaire, 1837 ; la 2<sup>e</sup> d'un rapport de l'inspecteur d'académie de la Dordogne, 1858 ; la 3<sup>e</sup>, d'un rapport de l'inspection générale du primaire sur la Corrèze, 1877. L'auteur donne les références des sources.

<sup>24</sup> Carte de 1785 à <https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/3/30/SieurMichel-05.png>

<sup>25</sup> L'Ecole des Ponts et Chaussées a été créée en 1747.

organise la surveillance de chemins vicinaux à la charge des communes. Le maillage des routes en 1848<sup>26</sup> a l'aspect général qui demeurera pendant plus d'un siècle, jusqu'à la création des routes à grande vitesse, les autoroutes<sup>27</sup>. On peut là aussi, en simplifiant, trouver trois étapes majeures :

(1) la création et l'amélioration de l'étoile parisienne correspond au bilinguisme croissant : le français se diffuse ;

(2) celle d'un maillage des voies transversales qui concurrence efficacement la progression du chemin de fer, correspond à l'étiollement des parlers locaux et à la disparition du bilinguisme : le français s'impose ;

(3) celle des voies puis des trains à grande vitesse<sup>28</sup>, qui ne desservent plus la campagne, mais quelques points essentiels, et ne correspond plus à une « irrigation » du territoire. Il s'agit d'une politique de « transport » et non plus de « voyage » : on ne passe plus par une série de points d'arrêt pour aller quelque part, mais on se rend d'un point à un autre ; ce que confirme le développement récent mais spectaculaire des transports en avion.

On doit penser à cet égard, bien sûr, après-guerre surtout, au développement de la radio puis plus tard de la télévision<sup>29</sup>, qui ont puissamment contribué non seulement à répandre ou imposer le français de l'École, comme l'avait fait et le fait la presse nationale à grand tirage, mais en outre à effacer les accents régionaux. Il faut se souvenir (grâce maintenant aux enregistrements<sup>30</sup>) que les discours officiels, y compris à l'Assemblée Nationale ou au Sénat, sont loin d'avoir toujours été « avec l'accent de Paris », qui n'a paru normal qu'à partir des années 1950.

### 3. Le problème de la langue nationale, exemple particulier du français

Les états, au sens de l'O.N.U., ne souhaitent pas en général que le critère linguistique suffise à décider de la nationalité. Cela pour deux raisons. D'une part, de très nombreux états sont partagés entre plusieurs langues, officiellement ; et dans les faits, tous le sont. D'autre part, le plurilinguisme des individus décrédibilise la valeur des langues comme « marqueurs nationaux ». En droit international, un état national est souverain sur la population nationale, a pouvoir pour l'attribution ou le retrait de la nationalité ; il est libre de produire ses propres 'critères de nationalité'. Toutefois, on constate que de nombreux états, hors des conventions internationales, ont utilisé (Sudètes, Alsaciens-Lorrains), et utilisent encore (Russes de Crimée et d'Ukraine) l'argument de la langue pour tenter d'accroître leur territoire. D'une façon générale, mais avec beaucoup de variations dans le détail, les états tendent à encourager la diffusion d'une langue présentée comme nationale ; souvent à en rendre l'exercice obligatoire. En France, le Code civil dit (article 21-24)<sup>31</sup> :

<sup>26</sup> Carte de 1848 (zoomable) à

[https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/f/f9/Carte\\_des\\_routes\\_nationales\\_de\\_la\\_France\\_dressée\\_en\\_1824\\_et\\_rectifiée\\_en\\_1848.jpg](https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/f/f9/Carte_des_routes_nationales_de_la_France_dressée_en_1824_et_rectifiée_en_1848.jpg)

<sup>27</sup> La 1<sup>re</sup> autoroute a été ouverte en 1946. L'A1, conçue par le Plan Prost dès 1934, visait à éviter les carrefours et à relier Paris à l'aéroport (Le Bourget) puis aux régions du Nord ; le plan a dû être révisé et les premiers tronçons datent des années 1950. La question du péage a d'abord été très sensible politiquement.

<sup>28</sup> L'initiative date de 1974. La première rame (Paris-Lyon) a été mise en service en 1981.

<sup>29</sup> 24.000 postes en 1952, 683.000 en 1957. Source : Maris-François Lévy, 1999, *La Télévision dans la République : les années 1950*, Editions Complexe, p. 12. Repris dans :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie\\_de\\_la\\_télévision\\_française](https://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie_de_la_télévision_française) Les émissions en couleur commencent en 1967. Les 'bouquets de chaînes' apparaissent en 2005, transformant le contrôle de l'État.

<sup>30</sup> Sur les sites de l'INA (Institut National de l'Audiovisuel) : <http://www.inattheque.fr/consultation.html>

<sup>31</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070721> Le site Legifrance explique que cette formulation est en partie récente, en raison d'une loi de 2011. Ce sont les modifications de 2011 qui ont amené les précisions « , de l'histoire, de la culture et de la société françaises, dont le niveau et les

Nul ne peut être naturalisé s'il ne justifie de son assimilation à la communauté française, notamment par une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue, de l'histoire, de la culture et de la société françaises, dont le niveau et les modalités d'évaluation sont fixés par décret en Conseil d'État, et des droits et devoirs conférés par la nationalité française ainsi que par l'adhésion aux principes et aux valeurs essentiels de la République.

A l'issue du contrôle de son assimilation, l'intéressé signe la charte des droits et devoirs du citoyen français<sup>32</sup>. Cette charte, approuvée par décret en Conseil d'Etat, rappelle les principes, valeurs et symboles essentiels de la République française.

Avant 1993, l'article 69 du Code de la nationalité était simplement :

Nul ne peut être naturalisé s'il ne justifie pas de son assimilation à la communauté française, notamment par une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française.

Cette situation exceptionnelle du critère de la langue (donc modéré depuis lors par une perception plus culturelle et historique) dépend du célèbre article 2 de la Constitution : « La langue de la République est le français. », article qu'il a fallu commencer à défendre dans les années 1990 (loi Toubon, loi Marini en 2006) du fait de l'emploi croissant de l'anglais dans les entreprises et ailleurs. La portée de la loi Toubon a été réduite par un arrêt du Conseil Constitutionnel, qui en a limité l'application<sup>33</sup> (article 5 de la loi) aux :

personnes morales de droit public et aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public<sup>34</sup>

Dans d'autres pays, la loi sur l'exercice des langues peut être différente<sup>35</sup>, quoiqu'il soit important de vérifier si l'application correspond bien à la lettre ou au principe de la loi.

Le cas français illustre la façon dont la langue est perçue comme un drapeau ou un symbole, pratiqué dans la vie de tous les jours. Le fameux article 2 de la Constitution de 1958<sup>36</sup> ne parle à vrai dire pas seulement de la langue, mais d'une série ordonnée de symboles :

La langue de la République est le français.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est « La Marseillaise ».

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Il faut aussi souligner que cette valeur attachée à la langue est nouvelle : elle n'est pas exprimée dans les constitutions précédentes, alors même qu'on connaît bien les politiques linguistiques pro-français

modalités d'évaluation sont fixés par décret en Conseil d'État » et « ainsi que par l'adhésion aux principes et aux valeurs essentiels de la République », ainsi que l'alinéa final. La mention de la langue existait auparavant, mais elle n'a plus été jugée suffisante, ou suffisamment symbolique des autres domaines, que la loi décrit.

<sup>32</sup> <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/La-nationalite-francaise/La-charte-des-droits-et-devoirs-du-citoyen-francais>

<sup>33</sup> Texte en vigueur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005616341&dateTexte=vig>

<sup>34</sup> Ce qui signifie par exemple que la publicité dans l'espace public dépend de l'annonceur et de ses commanditaires.

<sup>35</sup> C'est parce qu'il n'existe pas l'équivalent de l'article 2 en Espagne que le basque peut avoir dans cet état un statut différent de celui qu'il a en France.

<sup>36</sup> Les textes à <https://www.conseil-constitutionnel.fr/la-constitution/les-constitutions-de-la-france> On y constate que l'article 2 de la Constitution de 1946 porte la même liste de symboles – sauf la mention de la langue.

depuis le discours de l'abbé Grégoire devant la Convention<sup>37</sup> (4 juin 1794) dont le titre était : « Sur la nécessité et les moyens d'anéantir le patois et d'universaliser l'usage de la langue française ». La raison en est qu'au temps d'Henri Grégoire, le français est triomphant, tandis qu'au temps de De Gaulle, la France vient d'être lourdement humiliée. Grégoire recommande une politique audacieuse. Son rapport<sup>38</sup> commence par :

La langue française a conquis l'estime de l'Europe, et depuis un siècle elle y est classique : mon but n'est pas d'assigner les causes qui lui ont assuré cette prérogative. Il y a dix ans qu'au fond de l'Allemagne (à Berlin) on discuta savamment cette question, qui, suivant l'expression d'un écrivain, eût flatté l'orgueil de Rome, empressée à la consacrer dans son histoire comme une de ses belles époques.

En 1958, justement parce qu'il a été auparavant illustre et s'en souvient, « le français » est maintenant sur la défensive. L'article 2, en mettant la langue au niveau des symboles, admet déjà que le français se replie sur la nation. Ce n'est pas un aveu d'échec, mais c'est loin d'être un cri de victoire. Car un peu plus loin, le Rapport Grégoire disait :

Si notre idiôme a reçu un tel accueil des tyrans et des cours, à qui la France monarchique donnoit des théâtres, des pompons, des modes & des manières, quel accueil ne doit-il pas se promettre de la part des peuples, à qui la France républicaine révèle leurs droits en leur ouvrant la route de la liberté ?

Là, le français a eu beaucoup moins de succès que dans les théâtres du beau monde. Tout le monde n'était pas d'accord pour le trouver universel.

## 4. L'anglais universel

### 4.1. Dans l'enseignement en France

Les ministres successifs de l'Enseignement ont souhaité encourager l'apprentissage « des langues », ce dont un des volets les plus visibles est l'enseignement « des langues » à l'école primaire : 90% des classes de Cours Moyen seraient concernées selon le rapport du Sénat en 2018<sup>39</sup>. Hélas, ce qu'on constate est l'écrasement de la plupart des langues, dont l'allemand (moindre dans l'Est) est un exemple notable<sup>40</sup> ; au profit essentiel de l'anglais. L'enseignement des langues en classe de 6<sup>e</sup> est aujourd'hui à 90 % l'enseignement de l'anglais (4 heures hebdomadaires, presque autant que le français, 4,5 h.<sup>41</sup>, malgré les directives générales<sup>42</sup>), et cette tendance est claire dès l'école primaire ; l'espagnol s'est imposé comme « la seconde langue après l'anglais » dans l'enseignement.

<sup>37</sup> Voir M. de Certeau, D. Julia et J. Revel, *Une Politique de la langue : la Révolution française et les patois, l'enquête Grégoire*,

<sup>38</sup>

[https://fr.wikisource.org/wiki/Rapport\\_sur\\_la\\_nécessité\\_et\\_les\\_moyens\\_d'anéantir\\_les\\_patois\\_et\\_d'universaliser\\_l'usage\\_de\\_la\\_langue\\_française](https://fr.wikisource.org/wiki/Rapport_sur_la_nécessité_et_les_moyens_d'anéantir_les_patois_et_d'universaliser_l'usage_de_la_langue_française)

<sup>39</sup> <https://www.senat.fr/rap/r03-063/r03-0631.html> Ce rapport est aussi la source de plusieurs des renseignements de ces paragraphes sur l'enseignement actuel ou récent.

<sup>40</sup> <https://www.goethe.de/ins/fr/fr/spr/wdl/zuf/dif.html> Statistique des élèves germanistes en France, tous niveaux confondus, de 1995 à 2016. Ils étaient 23 % en 1995, 15 % en 2015. Le léger redressement récent est dû à la politique ministérielle, qui cherche à protéger un partenaire européen majeur. Il n'existe pas, à ma connaissance, de statistiques sur l'enseignement du français en Allemagne, voir l'article (un peu ancien) d'Hélène Martinez 'Le français en Allemagne' dans *Le Français aujourd'hui* 132, 2001/1, 69-77 à

<https://www.cairn.info/revue-le-francais-aujourd-hui-2001-1-page-69.htm>

<sup>41</sup> <http://eduscol.education.fr/cid101628/cycles-et-horaires.html>

<sup>42</sup> A l'adresse officielle suivante, on trouve de très longues et parfois très verbeuses indications sur le programme d'enseignement du 'Cycle de consolidation' (CM1-CM2 + 6<sup>e</sup>). On y lit au début « De manière

Les ministres ont pourtant souvent voulu protéger, du moins dans les instructions officielles<sup>43</sup>, la variété des langues enseignées<sup>44</sup>, dans le cycle primaire comme au collège et au lycée, affirmant la fierté d’offrir l’enseignement des langues le plus diversifié d’Europe (hors Grande-Bretagne). Mais l’offre théorique est limitée à un nombre toujours plus maigre d’établissements, et l’offre pratique plus encore (quand il faut tenir compte des horaires disponibles, par exemple). La réalité du « choix » offert est le reflet clair, nous dit-on, des préférences des parents, lesquels pensent souvent que si leur enfant ignore l’anglais, ses projets professionnels seront entravés et il ne sera qu’un citoyen de seconde zone ; « citoyen » ne s’entend plus ici au sens national. Cette tendance parentale est indéniable ; on se demande cependant si elle n’est pas parfois encouragée par « l’offre » académique.

Mais un phénomène est clair : les parents d’élèves, qui trouvaient autrefois raisonnable que le choix des langues proposées au collège et au lycée se fasse en fonction des voisins de la France (allemand, anglais, espagnol, italien), n’ont plus vraiment ou plus seulement cette vision des choses, comme on va le voir sur les statistiques. Le voisinage au sens strict a perdu beaucoup de son sens.

Il existe un site du Ministère de l’Education Nationale qui renseigne plus ou moins sur l’enseignement des langues<sup>45</sup>, mais pour trouver une carte pratique et interactive des principales langues enseignées, avec les endroits où elles le sont, il faut aller sur le site de l’Onisep<sup>46</sup> qui propose une cartographie pour 6 langues : anglais, allemand, italien, portugais, espagnol et chinois. La carte donne le nombre d’établissements publics (et lesquels) où telle langue est enseignée au 6 novembre 2018, par académie, en LV1 et LV2 en bloc. Rappelons que le nombre des établissements où l’enseignement est proposé ne donne qu’une idée très approximative du nombre des élèves concernés. Ajoutons aussi qu’il existe d’autres langues enseignées, qui n’apparaissent pas dans ce tableau.

	ang	all	ital	port	esp	chi
Lille	450	419	58	2	436	12
Amiens	221	201	44	3	209	1
Rouen	197	178	26	4	197	6
Caen	197	182	29	0	195	5
Rennes	391	388	47	1	391	29
Nantes	415	404	37	0	413	11
Orléans-Tours	290	262	23	5	290	20
Dijon	188	172	29	0	179	9
Reims	160	148	23	0	121	0
Nancy-Metz	262	257	67	0	143	5
Strasbourg	174	174	14	6	68	3
Versailles	531	491	54	20	519	35
Paris	183	160	56	10	176	31
Créteil	426	378	56	12	415	19
Besançon	147	143	24	1	128	2

---

générale, la maîtrise de la langue reste un objectif central du cycle 3 qui doit assurer à tous les élèves une autonomie suffisante en lecture et écriture pour aborder le cycle 4 avec les acquis nécessaires à la poursuite de la scolarité. » Il est notoire que cette « maîtrise » est loin d’être acquise à l’entrée en 6<sup>e</sup>.

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=94708](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94708)

<sup>43</sup> Cette restriction vise la suppression des postes d’enseignement de langues autres que l’anglais, alors même qu’une demande suffisante existe.

<sup>44</sup> Voir [http://www.education.gouv.fr/cid206/les-langues-vivantes-etranangeres-et-regionales.html#Au\\_coll%C3%A8ge](http://www.education.gouv.fr/cid206/les-langues-vivantes-etranangeres-et-regionales.html#Au_coll%C3%A8ge)

<sup>45</sup> <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/?feuilleCSS=firefox>

<sup>46</sup> <http://www.onisep.fr/Parents/La-carte-des-principales-langues-vivantes-etranangeres-enseignees-pres-de-chez-vous> Consulté le 22 décembre 2018.

Poitiers	203	175	14	3	203	12
Limoges	86	69	11	0	86	3
Clermont-Ferrand	190	124	55	3	187	10
Lyon	321	308	219	8	308	13
Bordeaux	356	158	30	7	356	24
Toulouse	319	134	35	2	317	14
Montpellier	284	144	38	0	282	9
Grenoble	329	279	304	5	314	15
Aix-Marseille	287	165	248	1	274	11
Nice	190	90	177	2	180	4
Corse	32	6	31	0	28	2
total	6829	5609	1749	95	6415	305
%	100	82	26	1,4	94	4,5

Les nombres ci-dessus ne sont pas corrélés au nombre de ressortissants des pays parlant ces langues. Par exemple, selon l'INSEE<sup>47</sup>, les personnes de nationalité portugaise sont 10,1 % des immigrés en France, celles de nationalité chinoise 1,7 %. Les immigrés en provenance des 3 pays du Maghreb forment environ 30 % de l'immigration en France, mais pour le nombre des établissements enseignant l'arabe, le Ministère n'offre qu'une liste de 2014<sup>48</sup>.

Les résultats (2015) dans l'Union Européenne, pour la question « Quelles sont les langues étrangères les plus étudiées ? » en % des élèves du Premier cycle du Secondaire (= niveau collège) sont<sup>49</sup> :

anglais	97,3	espagnol	13,6
français	33,8	russe	2,7
allemand	23,1	italien	1,1

#### 4.2. Le choc anglais. English boom and baby glups!

Au seuil de cette section, il faut convenir que les relations culturelles souvent bonnes entre la France et l'Angleterre et les Etats-Unis et (bien sûr) le Canada, n'ont pas grand-chose à voir avec le *boom* de l'anglais, car le *boom* récent de l'anglais à l'école n'a rien de spécialement culturel. En France, la course à l'anglais résulte du croisement de deux facteurs : le fait que l'anglais s'est imposé comme une langue de communication à l'échelle mondiale, et l'idée nouvellement répandue en Europe, en France en tout cas, que : qui ignore l'anglais est condamné à une vie misérable. Le premier point est un fait, même si beaucoup d'aspects du fait peuvent être nuancés. Le second point est une idée, dangereusement liée à l'anxiété croissante des parents pour le sort de leurs enfants.

Si on doit se féliciter que l'Ecole publique encourage l'apprentissage des langues, on voit mal, à vrai dire, pourquoi elle sacrifie la variété qu'elle avait été capable d'enseigner à une seule d'entre elles. L'idée n'est pas, j'espère, que les élèves étant désormais un peu stupides, ils ne sauraient apprendre qu'une seule langue correctement. Plutôt que de reprendre dans les sillons ordinaires une querelle qui fâche depuis longtemps mais dans termes qui ont beaucoup changé<sup>50</sup>, il me paraît préférable

<sup>47</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212> (consulté le 22 décembre 2018).

<sup>48</sup> <http://www.langue-arabe.fr/etablissements-scolaires-en-france-offrant-un-enseignement-de-la-langue-arabe> Cette absence de mise à jour est peut-être due aux polémiques qu'a suscitées l'emploi comme maîtres d'arabe de personnels financés par des organisations étrangères. En effet, si le but de l'enseignement de l'arabe dans les collèges et lycées est de donner aux élèves une idée plus claire de l'arabe que celle que pourraient véhiculer les organisations confessionnelles (ce qui est un but excellent), on voit mal pourquoi il faudrait y employer des maîtres issus de ces mêmes organisations.

<sup>49</sup> <http://lefiledubilingue.org/ressources/derniers-chiffres-apprentissage-langues-etrangees-europe> L'article est daté du 27 février 2017.

<sup>50</sup> Le terme de 'franglais', qui a traduit l'agacement des francophones à l'égard du snobisme consistant à truffer d'anglais l'expression en français, date d'une chronique de Maurice Rat, en 1959. C'est le livre d'Etiemble,

dans la fin de cet article – quitte à paraître léger - de prendre la question sous un autre angle<sup>51</sup>. Du point de vue linguistique, certains emprunts à l'anglais apportent beaucoup au français, quand on n'emploie pas ces mots comme l'anglais le fait, ce qui est fréquent. L'anglais *laptop* n'a finalement pas tellement eu de succès<sup>52</sup>. Des termes comme *cool* ou *smart* prennent en français une tonalité ludique généralement absente dans la langue d'origine. D'autres connaissent des dérivés propres au français, comme *bluffant*. L'adverbe *définitivement* (anglais *definitely* 'à coup sûr, sans aucune doute'), qui se répand depuis une dizaine d'années et semble s'installer, est ambigu en français où l'emploi anglais est mélangé avec le sens français 'pour toujours'. *Je t'aime définitivement* semble donc recommandable aux jeunes générations, mais on peut souhaiter qu'elles aient le bon sens de dire *définitivement* pour conserver l'indispensable rime.

Un problème avec les emprunts à l'anglais est la différence dans la taille des mots. En français, la taille standard – si l'on me permet ce mot anglais (repris au français, d'accord) – est de deux syllabes. Toutes les abréviations sont de deux syllabes : métro(politain), vélo(cipède), hosto(hôpital), sécu(rité sociale), manif(estation), carbu(rateur), nitro(glycérine), ordi(nateur), télé(vision)<sup>53</sup>, et chacun pourra ajouter à la collection ; les exemples abondent également pour les prénoms et noms propres : Sarko(zy), Jean-Mi, Mitrand (Mitterrand), Giscard (d'Estaing), Pompid(ou) etc. Les hommes ou femmes qui portent des noms que le public tronque auraient tort de s'en vexer, car c'est le signe certain qu'ils sont « passés français ». On peut remarquer aussi que les prénoms d'une syllabe comme Jean, Jeanne ou Charles ont très souvent dans l'usage courant des variantes avec deux syllabes<sup>54</sup>.

Or, l'anglais a la manie étrange du mot monosyllabique. Ses prénoms sont Ted, Max, John, Bill – ce qui paraît comique aux francophones. Des hommes d'état (Trump) paraissent aux Français presque impossibles à cause de leur nom. Je sais que le spécialiste va répondre que nous aussi avons des mots d'argot très courts, ainsi *môme*, *piaf*, *flic*. Je pense, comme Daniel Heller-Roazen<sup>55</sup>, que les jargons et argots méritent l'attention scrupuleuse des linguistes, de même d'ailleurs que les écritures fantaisistes et inventées, qu'elles aient ou non vocation au secret. Mais pour en revenir à la question de ce que les gens aiment entendre, il est clair qu'il subsiste pour l'instant un gouffre entre le français et l'anglais. Une collègue malgache, dont le prénom très long est abrégé en trois syllabes, me dit que c'est l'usage chez eux : la norme du mot familier est de trois syllabes. Voilà des questions passionnantes, plus intéressantes que celle de savoir si *la crème de la crème* est un vocable anglais ou *ouh la la* une expression typiquement française.

Moi aussi, je suis agacé par la servilité à courte vue des enseignes commerciales qui, au mépris de tout sens du commerce, s'appellent *Footing*, ou *Flowershop*. Il me paraît clair, vu le succès du *Fabuleux destin d'Amélie Poulain* auprès des étrangers, qu'il est bien plus adroit, voire *attractif*, de

---

*Parlez-vous français ?* (1964) qui lance le mot. Voir <https://fr.wikipedia.org/wiki/Franglais> Une version anglaise, intéressante, de l'article existe aussi : <https://en.wikipedia.org/wiki/Franglais> Mais ces réactions sembleront certainement dépassées à un lecteur d'aujourd'hui. La loi Toubon date de la prise de conscience d'un « envahissement » par l'anglais, au plan de la publicité des multinationales, puis au plan de l'usage des grandes entreprises. Voir aussi : Claude Hagège, *Combat pour le français*, 2006, Odile Jacob.

<sup>51</sup> Cela ne signifie pas que le problème de la « défense du français » n'existe pas ; j'ai rappelé plus haut qu'en classe de 6<sup>e</sup>, alors même que la « maîtrise » du français est généralement loin d'être acquise, les élèves sont confrontés à 4 h d'anglais obligatoire par semaine : presque autant que pour le français.

<sup>52</sup> Il désigne un ordinateur portable.

<sup>53</sup> Il existe évidemment des exceptions célèbres : *apéro*.

<sup>54</sup> Des sites internet donnent les préférences des prénoms par année : les bisyllabiques sont en majorité.

<sup>55</sup> Daniel Heller-Roazen, 2017, *Langues obscures. L'Art des voleurs et des poètes*, Seuil, coll. Librairie du XXI<sup>e</sup> siècle. Traduit de l'anglais (2013) par Françoise et Paul Chemla.

donner des noms classiques du répertoire aux cinémas et salles de spectacle, ou d'appeler *Rocamboles* son agence de location de vélos. Je vois très bien une agence spécialisée dans les appartements avec vue sur Tour Eiffel s'appeler 'Bougnat' ou 'Mont Dore'. Bien. Venons-en au sujet par lequel je voudrais clore cette section, et donc cette apologie de la langue française et même de son orthographe absurde<sup>56</sup>.

Il s'agit des onomatopées. C'est un sujet chaud. Il concentre en lui le parfum, que dis-je, l'essence d'une langue – à moins qu'il n'exprime le suc de toutes les langues ensemble. Notre Marcel Gotlib (1934-2016) a étudié l'onomatopée étatsunienne aux Etats-Unis et en a rapporté la substance. Je pense que les individus bien doués qui font des thèses sur *Le contrat éthique dans les projets de l'Agence Nationale pour la Recherche*, ou sur *La Réception de Lorenzo Valla au Japon* devraient bien davantage étudier l'onomatopée chez Gotlib<sup>57</sup>. Je ne sais pas si Cécile Boulaire et Laurent Gerbier, qui dirigent la collection « Iconotextes » à Tours<sup>58</sup>, seraient d'accord avec moi. [Ce qui suit réclame d'être un francophone confirmé] Chacun sait que « plouf » est plouc, tandis que « splash » est in. J'ai vu sur internet un débat<sup>59</sup> un peu aigre concernant « glups ». Un traducteur déterminé y affirme que le français *glups*, c'est en fait (l'anglais) *gasp*. Mais les autres participants au débat ne sont pas sûrs, et certains objectent même le contexte. Certains suggèrent que pour traduire le (français ?) *glups*, il faut *gulp*. D'autres se récrient. L'un d'entre eux commente un parallèle : quand on a (l'anglais) *ouch*, on traduit *aïe* ou *ouille*.

Et après cela, on nous dit que le français cède du terrain ? Pas un pouce.

Vincennes, le 24 décembre 2018

Version 2, le 28 décembre 2018.

Note éditoriale : cette version 2 résulte de conversations avec des enseignants (merci Anne !), et de la consultation de plusieurs documents nouveaux, dont certains ont été mentionnés dans le texte ou dans les notes.

---

<sup>56</sup> Bernard Cerquiglini s'y est employé talent dans un de ses plus jolis livres, *L'Accent du souvenir*, consacré à l'accent circonflexe. Sur l'orthographe du français, voir dans cette série :

[https://www.academia.edu/29393691/Lorthographe\\_du\\_fran%C3%A7ais-1.docx](https://www.academia.edu/29393691/Lorthographe_du_fran%C3%A7ais-1.docx) et les deux suivants.

<sup>57</sup> Le fichier central des thèses [www.theses.fr](http://www.theses.fr) donne 64 réponses (au 24 déc. 2018) à la requête 'Gotlib'.

Presque toutes les réponses sont dues à la mention dans la thèse d'une personne portant ce nom, qui n'est pas le dessinateur. Ce dernier est cité quelque part dans 4 ou 5 thèses, dont deux seulement sont consacrées à la bande dessinée, mais ni à Gotlib ni à l'onomatopée chez Gotlib. En revanche, j'ai trouvé une thèse sur l'interjection dans la BD francophone et russophone.

<sup>58</sup> <https://pufr-editions.fr/collection/iconotextes/>

<sup>59</sup> <https://forum.wordreference.com/threads/glups.699396/> (consulté le 22 décembre 2018).